

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Monsieur François JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, la tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L2312-1 du CGCT).

Instauré par Loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, ce débat doit permettre aux élus du Conseil Municipal d'être informés sur la situation financière de la commune et d'échanger sur les orientations budgétaires.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 est venu compléter les dispositions relatives au débat d'orientations budgétaires, en rendant obligatoire la présentation d'un rapport dans lequel doit figurer les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi que la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs (pour les collectivités de plus de 10 000 habitants).

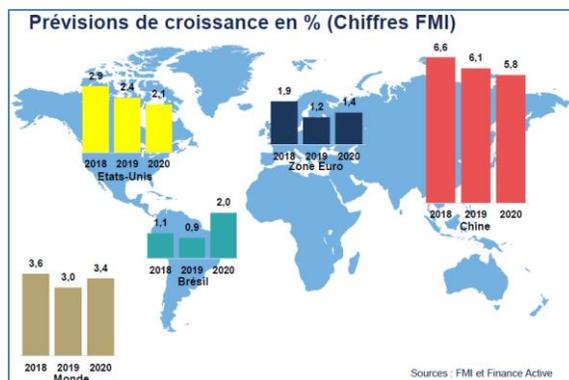
A l'issue de cette présentation et des échanges, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

LE CADRE DE L'ELABORATION BUDGETAIRE 2020

A. UNE CROISSANCE ECONOMIQUE QUI S'AFFAIBLIT ET UN DEFICIT PUBLIC QUI SE CREUSE

a. Un environnement macro-économique toujours fragile

Les prévisions de croissance économique pour l'année 2020 restent relativement basses, en raison notamment des incertitudes importantes qui pèsent sur les relations internationales (guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis, impacts du Brexit, instabilité politique en Europe...). Les premiers effets sur l'activité mondiale sont déjà importants, en particulier sur le commerce et les industries manufacturières.

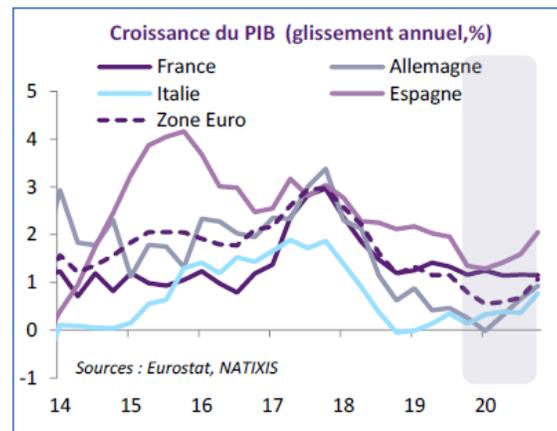


Les exportations mondiales affichent des taux de croissance négatifs et les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse, le FMI et l'OCDE soulignant la plus faible croissance du PIB mondial depuis la crise financière de 2008.

Dans ce contexte international, la croissance en zone euro reste logiquement faible mais une récession semble pour le moment écartée.

La croissance française s'est montrée résiliente dans ce contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019.

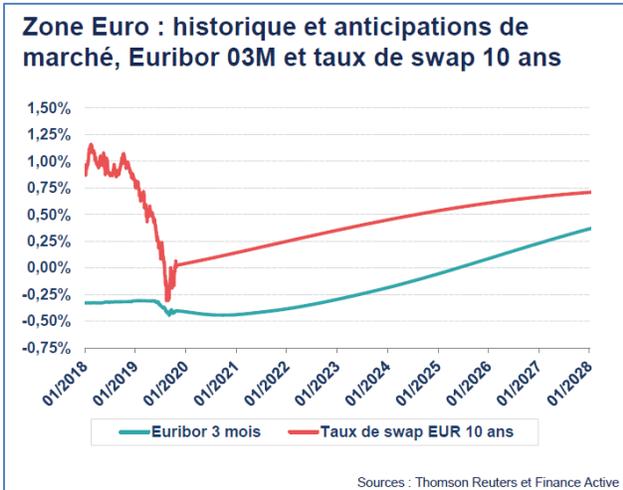
L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Si l'économie française n'échappe pas au ralentissement, elle surperforme assez sensiblement la zone euro et en particulier l'Allemagne. Après une croissance de 1,7 % en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3 % en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1,1 % à 0,7 %.



En cohérence avec les tendances indiquées par les organismes économiques mondiaux, **la Loi de Finances pour 2020 se base sur les indicateurs suivants :**

	2018	2019	2020
Environnement international			
Taux de croissance du PIB aux États-Unis	2,8%	2,6%	1,5%
Taux de croissance du PIB dans la zone euro	2,1%	2,1%	1,2%
Prix à la consommation dans la zone euro	1,7%	1,7%	1,4%
Économie française			
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 350	2 420	2 479
Variation en volume du PIB	1,7%	1,7%	1,3%
Variation en valeur	2,5%	3,0%	2,6%
Prix à la consommation (hors tabac)	1,6%	1,3%	1,0%
Déficit public (en % du PIB)	-2,6%	-2,8%	-2,2%

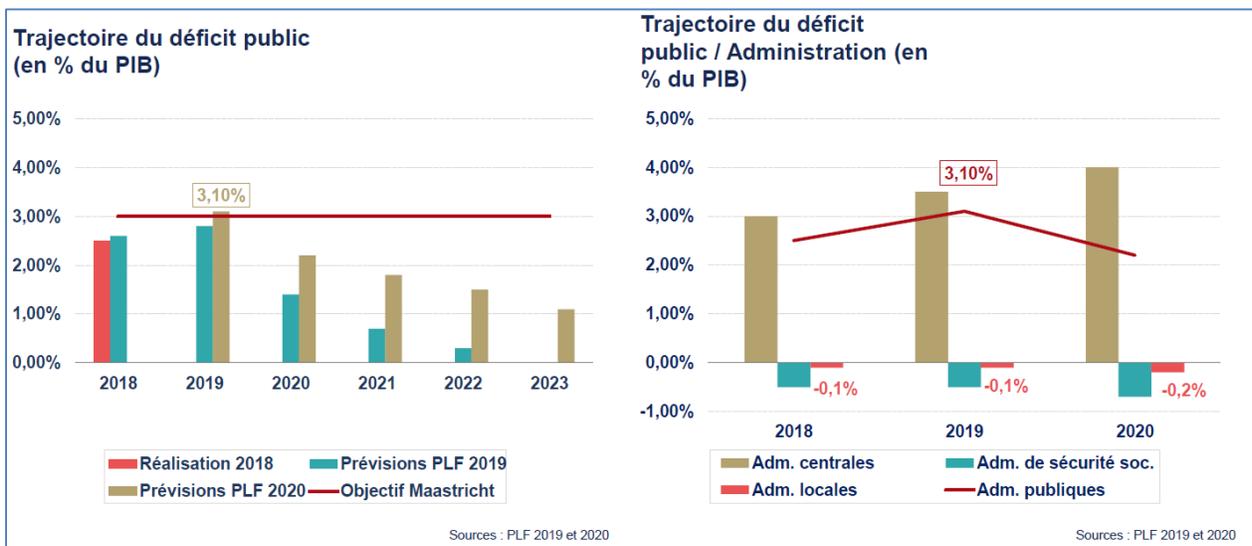
Par ailleurs, contrairement à ce qui était anticipé en fin d'année dernière (avec la remontée progressive des taux directeurs décidée par la Banque Centrale américaine), **les taux d'intérêts sont aujourd'hui à des niveaux historiquement bas, inférieurs à 0 pour l'Euribor 3 mois.**



Ces conditions financières, très attractives pour les emprunteurs, ne peuvent que remonter. Néanmoins, **il est attendu que cette hausse soit très progressive, laissant à l'Etat et aux collectivités locales des perspectives encore très favorables en matière de financement.**

b. Déficit et endettement publics : des trajectoires qui peinent à s'améliorer

Contrairement aux prévisions qui avaient été faites avec le PLF 2019 et suite notamment aux mesures annoncées par le Président de la République en décembre 2018 (pour un coût estimé d'environ 9,3 milliards d'euros), le déficit public se creuse et repasse au-dessus du seuil de 3 % (contre 2,8 % dans le PLF 2019). L'objectif annoncé dans le cadre du PLF 2020 reste évidemment d'afficher un ratio inférieur (2,2 % du PIB).



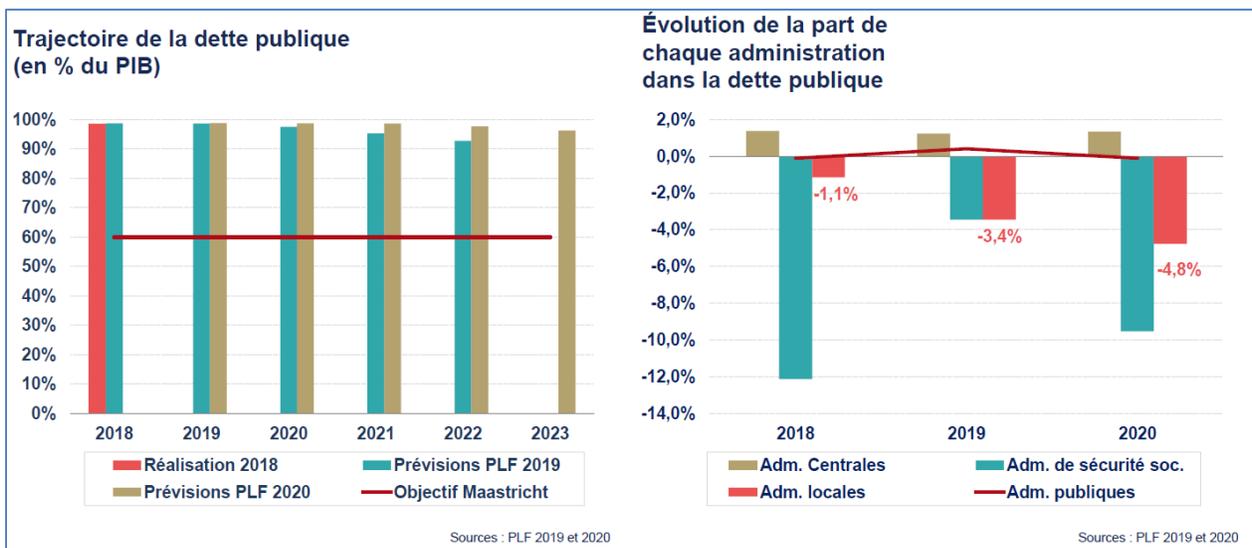
Face à cette difficulté constante de réduire le déficit (et donc l'endettement public), l'Etat, dans le cadre de la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022, a associé toutes les administrations à cet effort de redressement des comptes publics.

Pour les collectivités locales, contrairement à la période 2014-2017 où l'Etat avait fait le choix de fortement diminuer ses concours financiers, différents mécanismes ont été instaurés :

- La contractualisation financière entre l'Etat et les plus grandes collectivités ;
- La fixation d'un objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement (+1,2 % en moyenne et +1,1 % pour les seules communes) devant permettre la réduction du besoin de financement de 2,6 milliards d'euros par an (soit 13 milliards d'euros entre 2018 et 2022) ;
- L'instauration d'une nouvelle règle budgétaire, avec la fixation par décret d'un plafond à ne pas dépasser pour le ratio de désendettement (en l'occurrence 12 ans pour les communes).

En 2018, comme en 2019, les administrations publiques locales continuent d'afficher un excédent. L'Etat compte même sur une amélioration de ce dernier pour 2020, ce qui devrait permettre aux collectivités locales de limiter à nouveau leur recours à l'emprunt pour se désendetter.

L'endettement public local reste toutefois mineur par rapport à celui de l'Etat. Globalement, l'endettement public est élevé (environ 100 % du PIB). L'Etat conserve l'objectif de le diminuer, pour tendre à moyen terme vers 95 % du PIB.



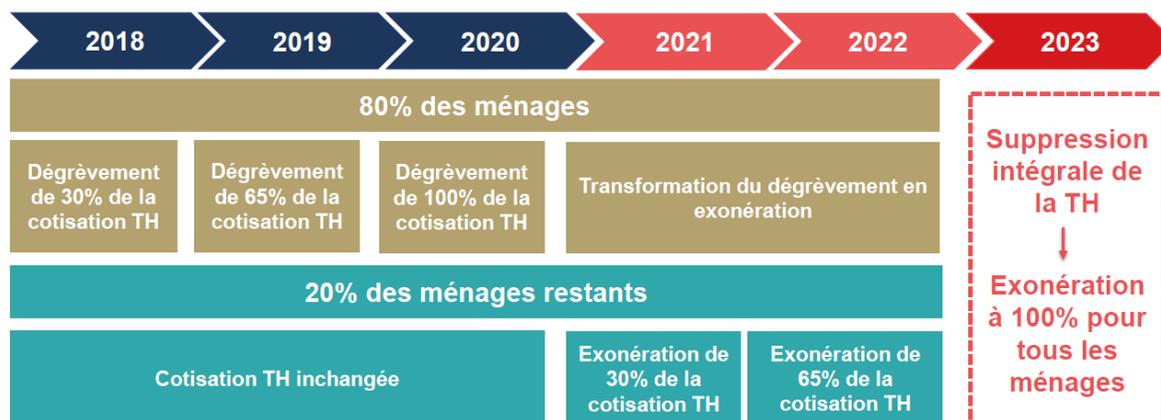
B. LOI DE FINANCES POUR 2020 : CONFIRMATION DE LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION ET DE LA STABILITE DES DOTATIONS

La Loi de Finances pour 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (entraînant une nécessaire réforme fiscale) et prévoit une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement.

a. La suppression de la taxe d'habitation et les transferts de fiscalité entre collectivités et Etat

Pour mémoire, en novembre 2017, le Président de la République annonçait la suppression de la taxe d'habitation, par un dégrèvement, l'Etat se substituant aux contribuables pour le paiement de cet impôt.

La Loi de Finances pour 2020 acte la suppression définitive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages, en accordant entre 2021 et 2022 une exonération pour les ménages restants.



Très concrètement, certains ménages continuent de payer la taxe d'habitation jusqu'en 2022, mais son produit n'est plus perçu par les collectivités locales à compter du 1^{er} janvier 2021.

Depuis la réforme de la taxe professionnelle en 2010, trois niveaux de collectivités percevaient encore le produit de la taxe d'habitation : les communes, les EPCI et les départements.

La réforme prévoit une compensation de la perte de cette recette :

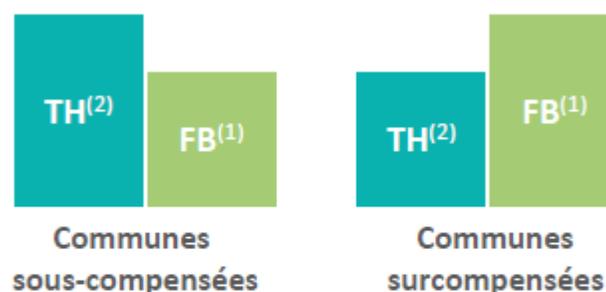
- Les communes récupèrent la part de la taxe foncière de leur département ;
- Les EPCI et départements percevront une fraction de la TVA.



Source : LFI 2018, PLF 2020 et Finance Active

Ainsi, en 2021, le taux de FB d'une commune sera égal à la somme du taux FB communal et départemental de 2020. Pour les années suivantes, les communes conservent leur pouvoir de vote de taux sur le FB sur la base de ce taux global.

Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de TH perdu par chaque commune prise individuellement.



⁽¹⁾ Bases FB 2020 département x Taux FB 2020 département

⁽²⁾ Bases TH 2020 commune x Taux TH 2017 commune

Pour gérer ces déséquilibres, un coefficient correcteur est mis en place, générant un prélèvement pour les communes surcompensées et un complément pour les communes sous-compensées.

Cette suppression de la taxe d'habitation, à compter de 2021, nécessite quelques ajustements sur 2020 et notamment **le maintien du taux et de la politique d'abattement aux valeurs de 2019.**

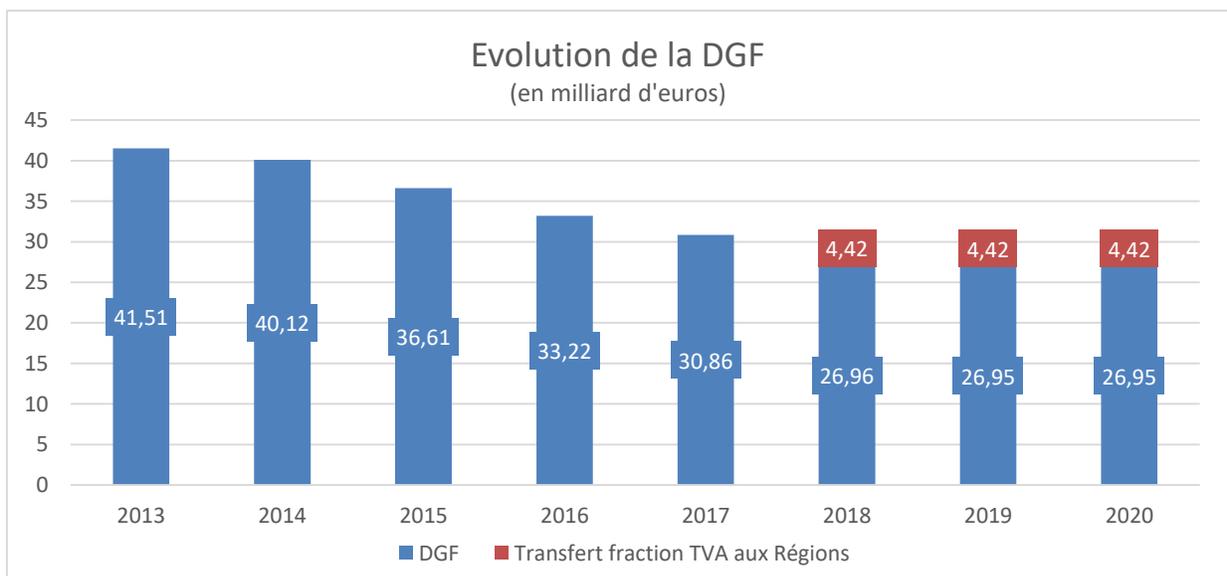
Action sur ...	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de TH	✓	✗	Plus applicable		
Abattements TH	✓	✗			
Taux de THRS, TLV, THLV et GEMAPI	✓	✗	✗	✓	✓
Taux de TFPB	✓	✓	✗	✓	✓
Abattements TFPB	✓	✓	✗	✓	✓
Exonération et VL TFPB	✓	✓	✗	✓	✓

Source : PLF 2020

Par ailleurs, alors qu'aucune revalorisation de la valeur locative n'était initialement envisagée, le taux de 0,9 % a finalement été retenu. A noter que ce taux sera différent pour la taxe foncière (+1,2 %).

b. Stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement

Depuis 2018, les concours financiers versés par l'Etat sont quasiment stables. C'est le cas de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF).



Les dispositifs de péréquation sont de nouveau renforcés, et notamment la dotation de solidarité urbaine (DSU, +90 M€) dont la Ville de Talence est bénéficiaire.

Abondement des dispositifs de péréquation (en M€)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DSU	60	180	180	180	110	90	90
DSR	39	117	117	180	90	90	90
DNP	10	10	0	0	0	0	0

Le fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), dont la Ville de Talence est contributrice (par l'intermédiaire de Bordeaux Métropole), est maintenu au niveau national à 1 milliard d'euros.

Enfin, les enveloppes de soutien à l'investissement public local sont également reconduites.

LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE TALENCE S'EST NETTEMENT AMELIOREE ENTRE 2014 ET 2019

QUE RETENIR DE CET EXERCICE 2019 ?

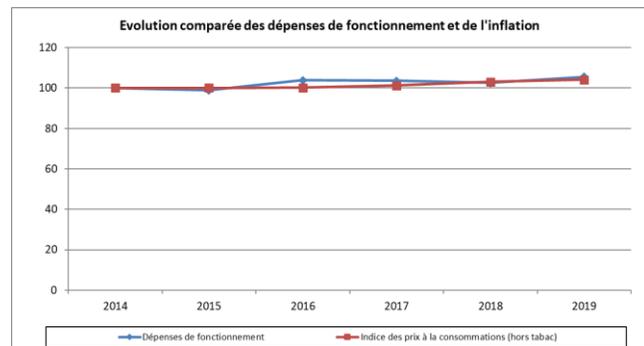
Depuis 2014, dans un contexte de baisse drastique des dotations versées par l'Etat (perte de ressources de près de 15 M€ sur la totalité du mandat), **d'importants efforts de gestion ont été réalisés pour rétablir la situation, permettant d'afficher aujourd'hui de très bons ratios et indicateurs financiers.**

- Des soldes d'épargne qui restent à un très bon niveau,
- Une dette en diminution (-32 % depuis 2014), avec une nouvelle année sans emprunt,
- Une capacité de désendettement qui s'améliore pour avoisiner 4,5 ans,
- Une bonne santé financière qui a permis de baisser les taux d'imposition de 2,2 %.

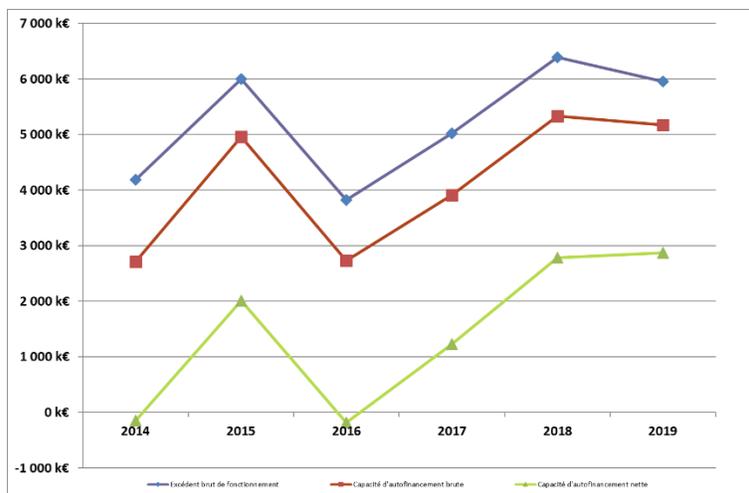
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne brute	2,7 M€	5,0 M€	2,7 M€	3,9 M€	5,3 M€	5,2 M€
Encours de dette au 31/12	34,5 M€	31,5 M€	31,1 M€	28,4 M€	25,9 M€	23,6 M€
Capacité de désendettement	12,7 ans	6,4 ans	11,4 ans	7,3 ans	4,9 ans	4,6 ans
Trésorerie au 31/12	2,4 M€	2,9 M€	13,4 M€	17,0 M€	14,9 M€	22,0 M€

Après trois années d'augmentation des soldes d'épargne, la Ville a fait le choix en 2019 de diminuer les taux d'imposition de 2,2 % afin que la part municipale des impôts payés par le contribuable Talençais n'augmente pas.

Les recettes de fonctionnement progressent tout de même de 2,3 %. Avec la création de nouveaux services en 2019 (médiation sociale, « allo Talence »...), les dépenses de fonctionnement croissent dans le même temps de 2,9 %, même si leur progression depuis 2014 reste mesurée (+1,1 % en moyenne par an, soit un rythme d'augmentation très proche de l'inflation).

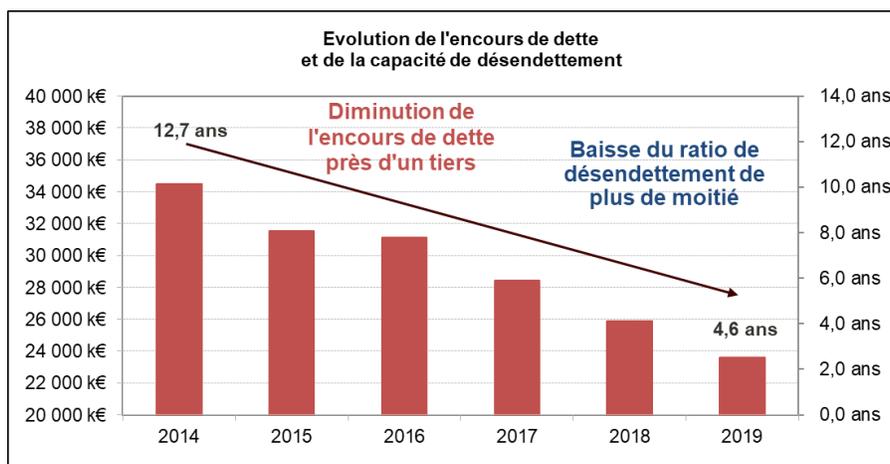


Depuis 2014, les recettes de fonctionnement augmentent plus rapidement (+2,0 % en moyenne par an). **Par conséquent, entre 2014 et 2019, les soldes d'épargne sont en hausse.** L'épargne brute s'établit à 5,2 M€ en 2019 (contre 2,7 M€ en 2014). L'épargne nette est même passée d'un montant négatif (-146 k€) à près de 3 M€.



Ce niveau d'autofinancement (épargne nette de 2,9 M€), auquel s'ajoute les ressources d'investissement (11,3 M€ - FCTVA, cessions d'immobilisations et subventions), permet à la Ville de Talence de financer ses investissements sur l'année 2019 (un peu plus de 7 M€) sans avoir recours à l'emprunt.

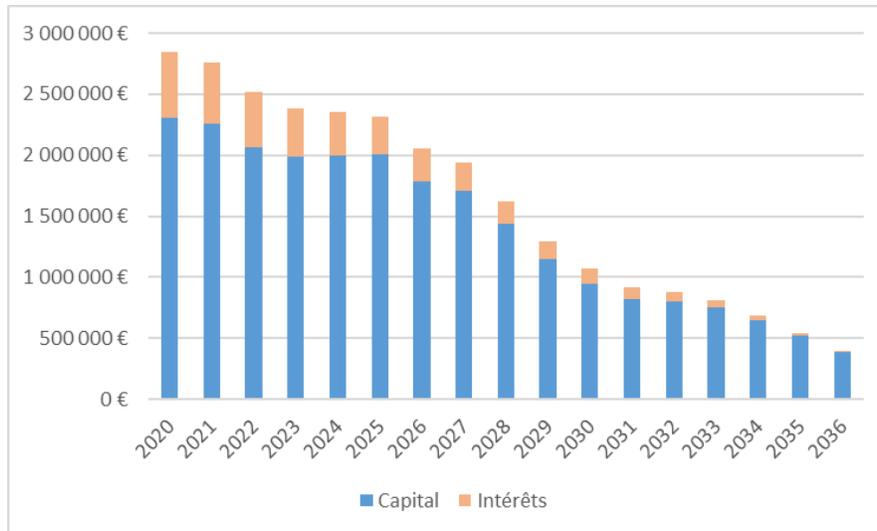
La Ville est même en situation d'excédent de financement, avec une trésorerie qui passe de 14,9 M€ au 1^{er} janvier à près de 22 M€ au 31 décembre. Cette ressource de financement permettra d'entamer le prochain mandat sans emprunter et ainsi de poursuivre le désendettement que connaît la commune depuis 2014. **Entre le 31/12/2014 (34,5 M€) et le 31/12/2019 (23,6 M€), l'encours de dette est en effet en diminution significative.**



Au 31 décembre 2019, l'encours de dette de la Ville de Talence s'élève précisément à 23 581 803 €, soit 552 € par habitant (contre 1 036 € en moyenne pour les communes de même strate).

- Nombre d'emprunts composant l'encours de dette : 19
- Taux d'intérêt moyen : 2,40 %
- Durée résiduelle moyenne : 12 ans et 1 mois

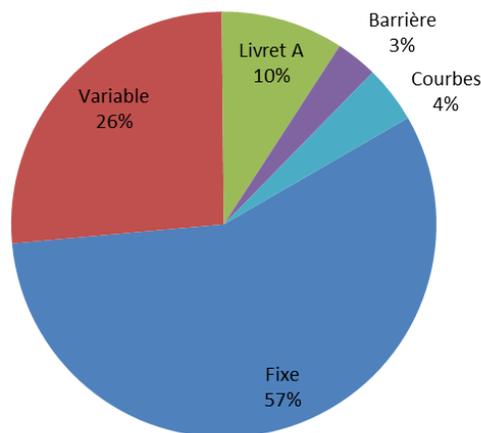
Le profil de remboursement de la dette existante est le suivant (hors opérations de renégociation ou remboursement anticipé) :



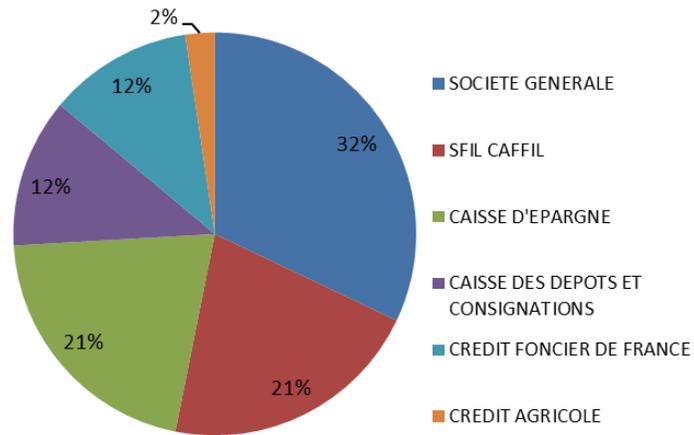
Non seulement l'encours de dette est en diminution sur les dernières années, mais il est en plus constitué de prêts non toxiques, sans aucun risque d'augmentation potentielle des taux pour la collectivité.

Quelques caractéristiques de la dette :

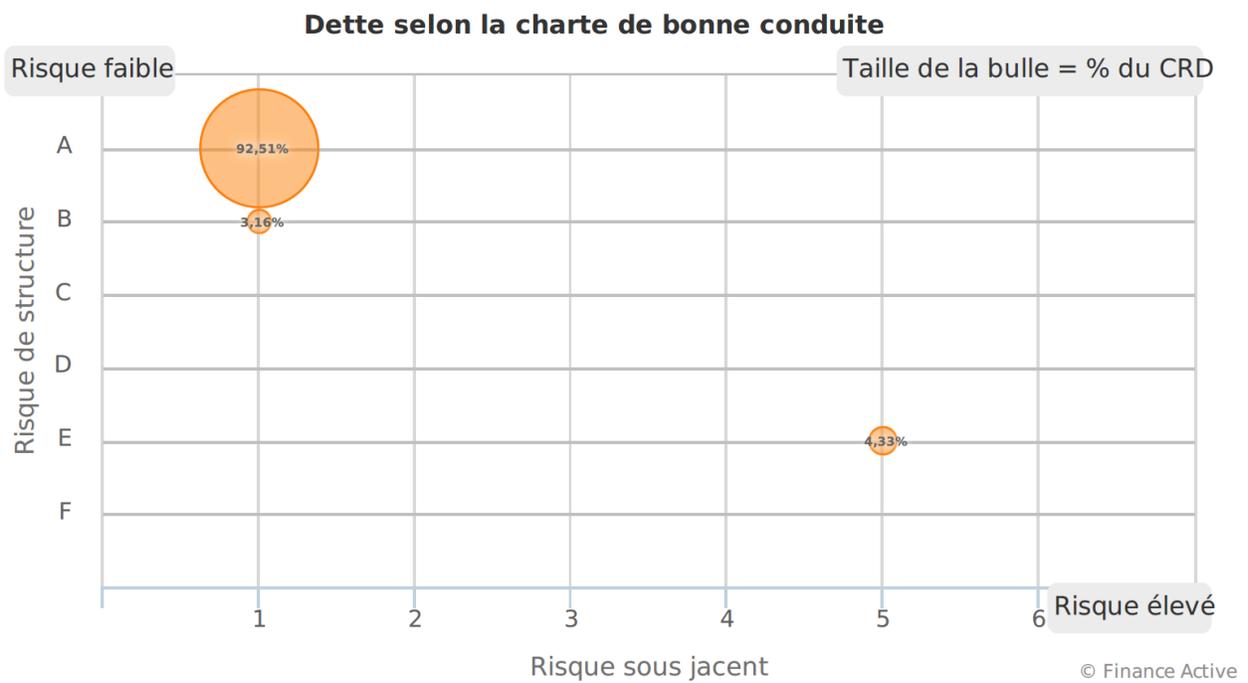
Répartition de la dette selon le type de taux



Répartition de la dette par établissements prêteurs



Répartition de la dette selon le risque (charte de Gissler)



LES ORIENTATIONS RETENUES POUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2020 ET SUIVANTS : UN PROGRAMME AMBITIEUX ET UNE GESTION FINANCIERE MAITRISEE ET RESPONSABLE

A. LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES FINANCES DE LA VILLE DE TALENCE ENTRE 2020 ET 2024

QUELS ENGAGEMENTS ET AMBITIONS POUR LES ANNEES 2020-2024 ?

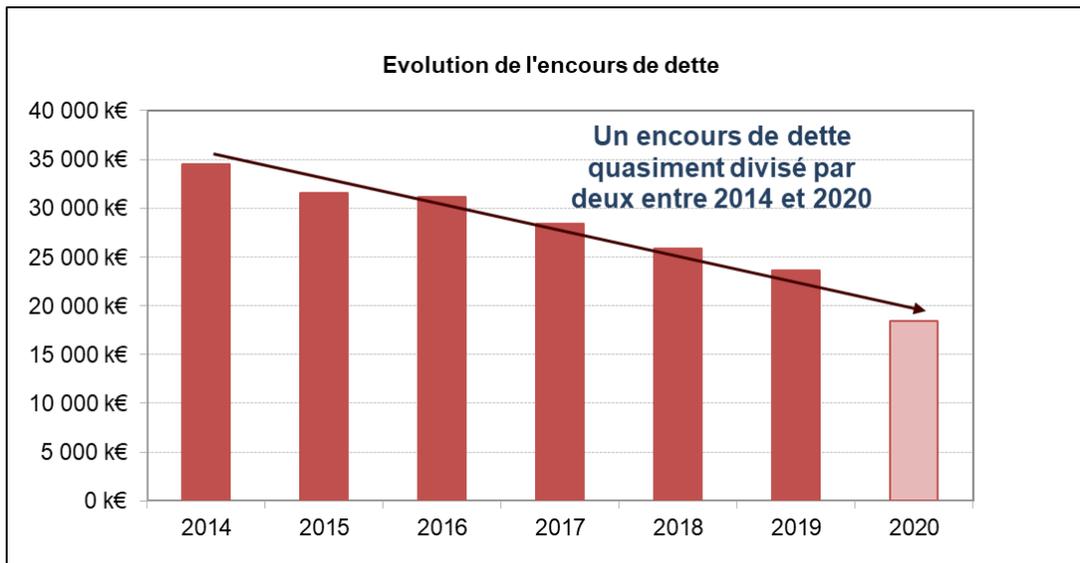
Pour ce budget primitif 2020, en cohérence avec la stratégie financière validée au moment de l'adoption du BP 2019, la Ville se donne deux objectifs majeurs :

- Poursuivre l'ambitieux programme d'investissement en cours,
- Accélérer le désendettement de la Ville.

A plus long terme, avec un programme d'investissement estimé à près de 75 M€ entre 2020 et 2024, la Ville se doit de :

- Maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement,
- Maintenir à de bons niveaux ses soldes d'épargne,
- Limiter au maximum le recours à l'emprunt.

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2020, préfigurant les orientations jusqu'en 2024, **la Ville envisage d'accélérer son désendettement**, en remboursement par anticipation (sans indemnité) un emprunt d'un peu plus de 3 M€ (gain estimé : 185 k€).



Il est par ailleurs prévu de poursuivre le financement d'un ambitieux programme d'investissement :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2021	2022	2023	2024
PROJETS D'INFRASTRUCTURES	4 697	13 400	14 816	5 570	3 600
Requalification du quartier de Thouars	483				
Construction d'un équipement culturel	50	50	100	150	500
Extension et réhabilitation du groupe scolaire Lapie	1 500	3 000	2 500		
Réhabilitation du groupe scolaire Camus	30	50	100	100	900
Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps	2 000	8 300	7 500		
Travaux du Grand Stade Pierre Paul Bernard	350	950	1 216	200	
Construction d'un dojo	200	400	450	120	
Grand Peixotto-Margaut		300	2 000	2 000	2 200
Réhabilitation Château des Arts	84	200	500	1 800	
Square Felhman		150	450	1 200	
ENTRETIEN DURABLE DU PATRIMOINE, DES ESPACES VERTS - PROXIMITES - SOLIDARITES	8 862	2 175	2 675	3 675	2 175
Entretien du patrimoine et verdissement	1 850	1 775	1 775	1 775	1 775
Budget participatif	350	350	350	350	350
Aire de jeux pour enfant	50	50	50	50	50
Création de deux padel et couverture d'un terrain de tennis	830				
Création d'une maison des solidarités	2 000				
Création d'un parc public quartier Raba	309				
Nouveau centre social			500	1 500	
Modernisation de l'ensemble du parc d'éclairage public (passage en LED)	2 250				
Travaux de voirie, éclairage public, stationnement	903				
Travaux cimetière	110				
Création d'un skate-park évolutif	210				
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 644	1 809	1 818	1 828	1 837
Acquisition de matériels	576	670	670	670	670
Attribution de compensation d'investissement versée à Bordeaux Métropole	615	624	633	643	652
Autres reports 2019	2 943				
Autres projets et dépenses imprévues	511	515	515	515	515
TOTAL DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	18 203	17 384	19 309	11 073	7 612
			73 581		

Entre des projets dont les travaux devraient démarrer très prochainement (réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps, extension et réhabilitation du groupe scolaire Lapie, création d'une Maison des solidarités...), d'autres en chantier ou dont les études vont débiter, **la Ville de Talence affiche un programme d'investissement conséquent, de près de 75 M€ entre 2020 et 2024 (soit 15 M€ en moyenne par an).**

A noter que les estimations du programme d'investissement 2020-2024, indiquées ici, sont naturellement susceptibles d'être régulièrement actualisées et modifiées en fonction :

- *De l'avancement des projets (en fonction des contraintes techniques et réglementaires),*
- *Du coût réel des dépenses soumis au résultat des appels d'offres et à l'actualisation des prix.*

Les efforts de gestion réalisés sur les dernières années, ainsi que le désendettement très significatif, offrent aujourd'hui à la Ville des capacités de financement relativement importantes.

Entre les ressources propres dont la collectivité prévoit de disposer (FCTVA, subventions d'investissement notamment) et une épargne nette toujours positive, le financement de ce programme d'investissement serait en effet assuré, en limitant le recours à l'emprunt et en préservant les principaux ratios financiers (capacité de désendettement très inférieure à 10 ans).

(en milliers d'euros)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Var. annuelle moyenne 2024/2019
Dépenses de gestion	45 978	46 497	46 083	47 026	47 976	48 482	1,1%
dont charges à caractère général	7 250	7 243	6 815	7 138	7 462	7 537	0,8%
dont charges de personnel	24 091	24 500	24 468	25 041	25 619	26 003	1,5%
dont autres charges de gestion courante	7 164	7 194	7 200	7 206	7 213	7 219	0,2%
dont attribution de compensation BM et FPIC	7 197	7 271	7 311	7 351	7 392	7 433	0,6%
Recettes de fonctionnement	51 710	51 602	51 504	52 222	52 960	53 452	0,7%
dont impôts et taxes	36 371	36 712	37 167	37 630	38 101	38 580	1,2%
dont dotations et participations	10 356	9 816	9 743	9 684	9 635	9 598	-1,5%
dont produit des services	4 750	4 798	4 315	4 629	4 943	4 992	1,0%
Epargne de gestion	5 733	5 105	5 421	5 196	4 984	4 970	-2,8%
Intérêts de la dette	566	546	502	616	793	787	6,8%
Epargne brute	5 167	4 559	4 919	4 579	4 191	4 183	-4,1%
Remboursement du capital des emprunts	2 305	5 145	2 082	2 219	2 614	2 752	3,6%
Epargne nette	2 862	-586	2 837	2 360	1 577	1 431	-12,9%
Dépenses réelles d'investissement	7 082	18 203	17 384	19 309	11 073	7 612	1,5%
dont dépenses d'équipement	7 082	18 198	17 379	19 304	11 068	7 607	1,4%
dont acquisitions foncières	0	0	0	0	0	0	so
dont autres	0	5	5	5	5	5	so
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	11 319	3 921	2 404	5 463	6 767	4 528	-16,7%
dont FCTVA	574	411	954	2 513	2 317	2 578	35,0%
dont autres ressources d'investissement	10 745	3 510	1 450	2 950	4 450	1 950	-28,9%
Fonds de roulement au 01/01	14 858	21 957	7 088	3 000	3 000	3 000	-27,4%
Consommation du fond de roulement	-7 099	14 868	4 088	0	0	0	-100,1%
Fonds de roulement au 31/12	21 957	7 088	3 000	3 000	3 000	3 000	-32,8%
Emprunts contractés / Besoin d'emprunt	0	0	8 054	11 486	2 729	1 654	so
Encours de dette au 01/01	25 887	23 582	18 436	24 409	33 675	33 790	5,5%
Variation de l'encours de dette	-2 305	-5 145	5 972	9 267	115	-1 099	-13,8%
Encours de dette au 31/12	23 582	18 436	24 409	33 675	33 790	32 691	6,8%
Capacité de désendettement	4,6 ans	4,0 ans	5,0 ans	7,4 ans	8,1 ans	7,8 ans	11,4%

B. LES ORIENTATIONS RETENUES POUR LE BUDGET PRIMITIF 2020

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2020 ?

La Ville de Talence, en cohérence avec la stratégie financière menée depuis plusieurs années maintenant, a posé les principes suivants pour élaborer son budget primitif 2020 :

- Ne pas augmenter les taux d'imposition municipaux,
- Renouveler son soutien financier aux associations et au CCAS,
- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement, tout en offrant aux Talençais un service de proximité et de qualité,
- Améliorer le niveau des soldes d'épargne,
- Poursuivre son ambitieux programme d'investissement,
- Ne pas emprunter et rembourser un emprunt par anticipation pour se désendetter à nouveau.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2020 ?

Au projet de BP 2020, le virement à la section d'investissement (épargne) est estimé à 3,9 M€ (contre 2,4 M€ en 2019 hors reprise de l'excédent 2018). Cette amélioration des soldes d'épargne est le résultat d'une gestion toujours plus optimisée.

Les grands principes d'élaboration de la section de fonctionnement sont ainsi les suivants :

- Après la baisse de 2,2 % en 2019, maintien des taux d'imposition,
- Une gestion responsable et rigoureuse,
- La priorité donnée à un service public de proximité et de qualité,
- Le renouvellement du soutien financier aux associations et au CCAS,
- Des tarifs municipaux adaptés.

a. Des recettes de fonctionnement dynamiques

Les recettes de fonctionnement devraient s'élever au budget 2020 à 51,2 M€. Déduction faite des opérations d'ordre (0,6 M€), **les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 50,6 M€, un montant en hausse de 2,3 % par rapport au budget primitif 2019.**

	BP 2019	PROJET BP 2020	Evo. BP 2019/2020
Recettes de fonctionnement	56,6 M€	51,2 M€	-9,5%
Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	6,5 M€	0,0 M€	-100,0%
Chapitre 013 - Atténuation de charges	0,1 M€	0,1 M€	0,0%
Chapitre 70 - Produits des services	4,6 M€	4,5 M€	-0,5%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	34,8 M€	36,0 M€	3,5%
Chapitre 74 - Dotations et participations	9,9 M€	9,8 M€	-0,6%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	0,1 M€	0,1 M€	8,9%
Chapitre 76 - Produits financiers	0,0 M€	0,0 M€	so
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,0 M€	0,0 M€	so
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	0,0 M€	0,0 M€	so
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	0,7 M€	0,6 M€	-3,9%
soit recettes réelles de fonctionnement	49,4 M€	50,6 M€	2,3%
soit excédent de fonctionnement reporté	6,5 M€	0,0 M€	-100,0%
soit recettes d'ordre de fonctionnement	0,7 M€	0,6 M€	-3,9%

Cette année, le vote du compte administratif 2019 intervenant après celui du budget primitif 2020, la reprise des résultats (en l'occurrence excédent de fonctionnement) se fera plus tard, par le biais d'un budget supplémentaire.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Représentant plus de 70 % des recettes de la section de fonctionnement, le produit des impôts et taxes devraient atteindre 36 M€ en 2020.

	BP 2019	PROJET BP 2020	Evo. BP 2019/2020
Chapitre 73 - Impôts et taxes	34,8 M€	36,0 M€	3,5%
Taxes foncières et d'habitation	30,1 M€	31,0 M€	2,9%
Dotation de solidarité métropolitaine	1,9 M€	2,0 M€	5,1%
DMTO (droits de mutation à titre onéreux)	1,8 M€	2,2 M€	22,2%
Taxe sur l'électricité	0,6 M€	0,7 M€	8,3%
Droits de place	0,0 M€	0,0 M€	0,0%
Droits de stationnement	0,2 M€	0,0 M€	-100,0%
Autres ressources fiscales	0,1 M€	0,1 M€	0,0%

Pour le produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières, dans la mesure où les taux d'imposition n'augmenteront pas (celui de la TH étant par ailleurs figé par la Loi), le montant qu'il est prévu d'inscrire au budget 2020 (31 M€) correspond, par mesure de prudence, au produit finalement perçu en 2019 par la Ville.

Lorsque l'administration fiscale transmettra à la collectivité les bases prévisionnelles d'imposition, ce produit pourra être réajusté.

Autre recette en augmentation significative par rapport au budget primitif 2019, les droits de mutation à titre onéreux devraient une fois de plus dépasser les 2 M€. Cette ressource, particulièrement volatile (car liée aux montants des transactions immobilières), est difficile à estimer. Néanmoins, on constate depuis trois ans maintenant que le produit perçu est supérieur à 2,5 M€. Il a donc été fait le choix de relever cette recette de 1,8 M€ à 2,2 M€.

Pour la seconde année consécutive, la dotation de solidarité métropolitaine (DSM) est également en augmentation. En application du pacte financier et fiscal métropolitain, la DSM 2020 est indexée sur l'évolution entre 2019 et 2020 des ressources fiscales élargies et des dotations de l'Etat perçues par Bordeaux Métropole, déduction faite de la part métropolitaine de la contribution au fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Bordeaux Métropole a récemment communiqué auprès des communes un montant prévisionnel, estimé pour la Ville de Talence à 2 M€ (soit +5,1 % par rapport au montant inscrit au BP 2019).

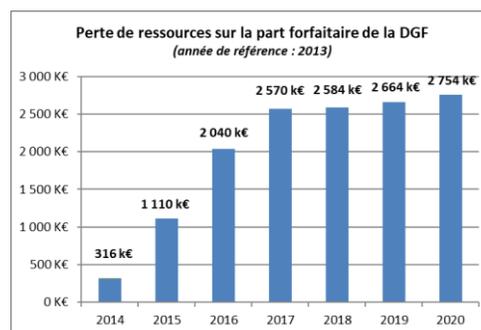
A noter enfin que les recettes issues des droits de stationnement sont transférées au chapitre 70 – Produits des services.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Ces recettes devraient être quasiment stables ou en très légère diminution. D'un montant de 9,8 M€, elles se composent principalement :

- De la dotation globale de fonctionnement (DGF) : 7,5 M€
 - o Sa part forfaitaire : 4,7 M€
 - o La dotation de solidarité urbaine (DSU) : 2,4 M€
 - o La dotation nationale de la péréquation (DNP) : 0,4 M€
- Des participations d'autres organismes (et de la CAF notamment dans le cadre du contrat enfance jeunesse) : 1,2 M€
- Des compensations fiscales : 1,1 M€

Contrairement à la période 2014-2017 où l'Etat ponctionnait les collectivités pour les associer au redressement des finances publiques (perte cumulée de ressources de près de 15 M€ entre 2014 et 2020 pour la Ville de Talence), la DGF est stable depuis 2017. Elle le sera a priori également entre 2019 et 2020, l'écroulement et le réajustement lié à la hausse de population se neutralisent quasiment, et l'augmentation de la DSU compensant la baisse de la DNP.



Il est par ailleurs aussi prévu que les participations d'autres organismes et les compensations fiscales soient au moins au même niveau qu'en 2019. Avec la réforme fiscale et la suppression progressive de la taxe d'habitation, il convient en effet de rester prudent.

Chapitre 70 – Produit des services

Les recettes de ce chapitre seront plutôt stables, à 4,5 M€ :

	BP 2019	PROJET BP 2020	Evo. BP 2019/2020
Chapitre 70 - Produits des services	4,6 M€	4,5 M€	-0,5%
Redevances d'occupation du domaine public	0,3 M€	0,3 M€	1,9%
Redevances des services municipaux	2,1 M€	2,0 M€	-6,4%
Reversement Métropole compétence propreté	0,9 M€	0,9 M€	0,0%
Remboursement de mise à disposition de personnels	0,3 M€	0,3 M€	-5,5%
Autres produits	1,0 M€	1,1 M€	12,7%

Les recettes liées à la fréquentation des services municipaux (2 M€) restent globalement identiques à celles de 2019, n'étant pas prévu de revalorisation significative des tarifs. Il est néanmoins prévu une diminution des redevances des services sportifs, avec la fermeture du stade nautique pour travaux.

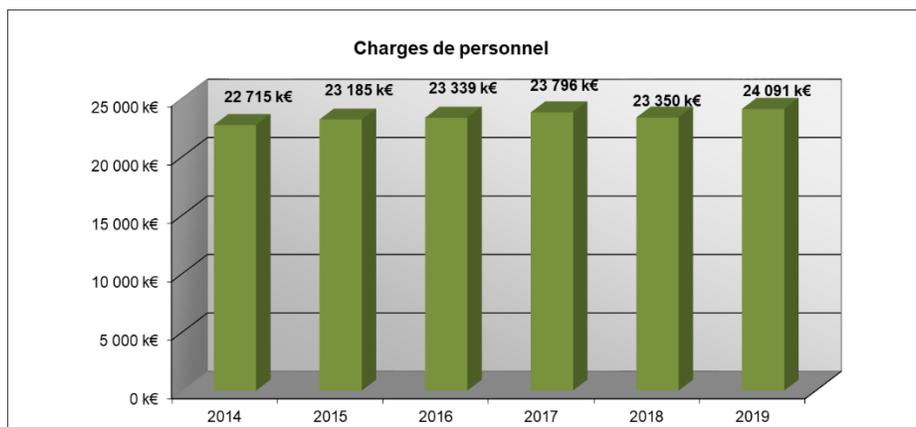
b. Une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement

Entre les budgets primitifs 2019 et 2020, il est prévu que les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville de Talence restent quasiment stables (+0,3 %), pour atteindre 47,4 M€. Avec des recettes estimées à 51,2 M€, la Ville est ainsi en capacité de dégager une épargne en hausse (3,9 M€, contre 2,4 M€ en 2019 sans la reprise de l'excédent des exercices passés).

	BP 2019	PROJET BP 2020	Evo. BP 2019/2020
Dépenses de fonctionnement	56,6 M€	51,2 M€	-9,5%
Chapitre 011 - Charges à caractère général	7,4 M€	7,3 M€	-1,2%
Chapitre 012 - Charges de personnel	24,0 M€	24,5 M€	2,1%
Chapitre 014 - Atténuations de produits	7,6 M€	7,3 M€	-3,1%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	7,3 M€	7,4 M€	0,2%
Chapitre 66 - Charges financières	0,7 M€	0,6 M€	-15,4%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0,3 M€	0,3 M€	4,2%
Chapitre 68 - Dotation aux amortissements et provisions	0,0 M€	0,1 M€	so
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	0,5 M€	0,0 M€	-100,0%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	7,6 M€	2,4 M€	-68,1%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	1,2 M€	1,4 M€	15,7%
soit dépenses réelles de fonctionnement	47,2 M€	47,4 M€	0,3%
soit dépenses imprévues	0,5 M€	0,0 M€	-100,0%
soit dépenses d'ordre de fonctionnement	8,9 M€	3,9 M€	-56,5%

Chapitre 012 – Charges de personnel

Depuis 2014, tout en répondant aux contraintes réglementaires imposées par l'Etat (réforme des rythmes scolaires, carte d'identité et passeport...) **et en apportant aux Talençais de nouveaux services de proximité, la Ville a réussi à contenir l'évolution de ses dépenses de personnel (+1,2 % en moyenne par an).**



En 2019, les charges de personnel s'élèvent ainsi à 24,1 M€ (pour des crédits ouverts de 24,2 M€). Leur augmentation par rapport à l'exercice 2018 s'explique par :

- La création ou le renforcement de services de proximité (« Allo Talence », service de médiation sociale, ASVP, animateurs centre de loisirs...),
- Les effets cumulés du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) et du GVT (glissement vieillesse technicité),
- Des mesures particulières : première année pleine de la participation à la mutuelle des agents, mise en place de l'indemnités kilométriques vélo...

Tableau des effectifs :

EFFECTIFS AU 31/12	2015	2016	2017	2018	2019
TITULAIRES	540	534	511	508	509
CONTRACTUELS	201	220	207	218	237
TOTAL	741	754	718	726	746

Tableau des effectifs des fonctionnaires par catégories :

EFFECTIFS PAR CATEGORIES	2015	2016	2017	2018	2019
A	36	36	34	33	38
B	86	89	84	88	90
C	418	409	393	387	381
TOTAL	540	534	511	508	509

Tableau des effectifs des fonctionnaires par catégories et filières :

FILIERES	CATEGORIES	2015	2016	2017	2018	2019
ADMINISTRATIVE	A	24	24	23	23	26
	B	14	14	13	14	15
	C	85	83	79	79	80
ANIMATION	A					
	B	12	12	12	13	12
	C	9	9	9	14	16
CULTURELLE	A	8	8	7	7	7
	B	30	31	32	31	33
	C	10	11	11	10	11
SECURITE	A					
	B	3	3	3	3	3
	C	8	9	9	9	10
SOCIALE	A					
	B					
	C	33	32	31	27	22
SPORTIVE	A					
	B	12	12	11	13	12
	C	1	1	1	1	1
TECHNIQUE	A	4	4	4	3	5
	B	15	17	13	14	15
	C	272	264	253	247	241

Au budget primitif 2020, par rapport aux crédits ouverts en 2019 (24,2 M€), il est prévu une hausse de 1,4 % des charges de personnel (24,5 M€).

Les décisions prises au niveau national, notamment une revalorisation indiciaire sur certains grades, auront à nouveau des répercussions sur l'évolution du budget RH. D'autres mesures pour 2020 sont maintenues :

- L'abaissement du seuil d'indemnisation de 20 à 15 jours épargnés sur le compte épargne temps (CET) et la revalorisation de 10 euros pour chacun de ces jours ;
- La stricte compensation de la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) et sa revalorisation au 1^{er} janvier pour compenser l'effet négatif du transfert primes-points prévu au PPCR ;
- La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) est reconduite.

Par ailleurs, le point d'indice est maintenu à 4,686 €.

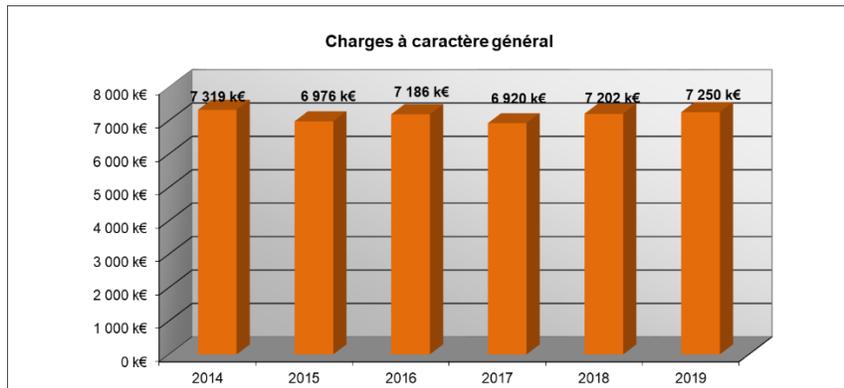
Dans ce contexte de stabilité des dépenses de fonctionnement, concernant les prochains recrutements, la collectivité procèdera à une réflexion sur la pertinence pour chaque départ de remplacer l'agent dont le poste devient vacant. **La préservation d'un service de qualité et de proximité auprès des administrés restera quoiqu'il en soit la priorité.**

Par ailleurs, en 2020, la Ville poursuivra ses efforts dans deux domaines :

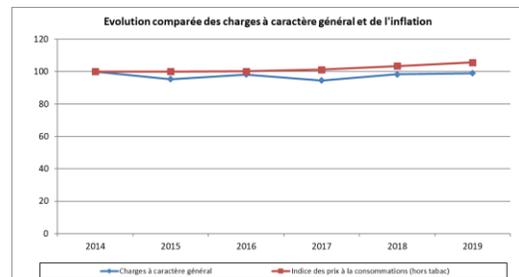
- **La formation**, qui permet aux agents d'exercer avec une meilleure efficacité les fonctions qui leurs sont confiées (développement des compétences et accès aux différents niveaux de qualification professionnelle, adaptation au changement...).
- **L'accompagnement des agents dans leur carrière professionnelle**, pour maintenir la qualité de vie au travail et pour développer la prévention des risques (dossier risques psychologiques, formation prévention santé, étude et analyse des leviers pour contenir les congés maladies).

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Sur la période 2014-2019, les charges à caractère général, constituées pour l'essentiel par la facture énergétique et les dépenses d'activités des services municipaux, sont globalement stables (-0,2 % en moyenne par an).



Tenant compte de l'inflation, ces dépenses sont même en baisse. Cette maîtrise des charges à caractère général est le résultat d'importants efforts de gestion réalisés par les services mais aussi de décisions prises par la municipalité (comme l'extinction de l'éclairage public entre 1h et 5h du matin).



Tandis que la collectivité a vu sa dotation globale de fonctionnement fortement diminuer entre 2013 et 2017, cette stabilité des charges à caractère général a permis le maintien, voire l'augmentation (avec la dynamique des autres recettes de fonctionnement) des soldes d'épargne nécessaire au financement des dépenses d'investissement et au désendettement.

Au budget primitif 2020, il est même prévu d'inscrire un montant légèrement en baisse (-1,2 %), d'environ 7,3 M€ (contre 7,4 M€ au BP 2019). Il est en effet anticipé des économies sur la facture d'électricité (effet plein de l'extinction partielle de l'éclairage public) et les taxes foncières payées par la commune (grâce à un dégrèvement obtenu sur les locaux commerciaux de Thouars, soit une économie de plus de 30 k€).

Par ailleurs, comme tous les ans, 100 k€ seront affectés aux 5 conseils communaux.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante (7,4 M€) seront quasiment stables, la Ville respectant ses engagements en maintenant son soutien financier au CCAS (3,85 M€) et aux associations (2,5 M€). **Ces acteurs, garants d'une action de proximité et du mieux-vivre-ensemble, sont des partenaires privilégiés de la Ville de Talence, raisons pour lesquelles nous faisons le choix de maintenir le niveau des subventions versées.**

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Il est prévu que les dépenses inscrites à ce chapitre soient légèrement revues à la baisse, de 7,6 M€ à 7,3 M€. Il s'agit essentiellement d'ajustements.

Le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement versée à Bordeaux Métropole est précisément connu (6,7 M€), contrairement à l'année passée au moment de la mutualisation du service informatique.

Par mesure de prudence, même si le fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est maintenu globalement à 1 milliard d'euros, la contribution versée par la Ville est légèrement augmentée (+5,6 %) pour s'élever à près de 0,4 M€.

Enfin, tandis que les reversements au titre des FPS (Forfait Post-Stationnement) étaient comptabilisées deux fois en 2019 (400 k€ au titre des années 2018 et 2019), ils ne le sont plus qu'une fois en 2020 (220 k€).

Chapitre 66 – Charges financières

Entre 2014 et 2020, la Ville de Talence aura quasiment divisé par deux son encours de dette. Par conséquent, les frais financiers sont chaque année en diminution. **Ils s'élevaient à plus de 1 M€ en 2014 et sont estimés au budget primitif 2020 à 550 k€.**

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les dépenses inscrites au chapitre des charges exceptionnelles sont stables entre 2019 et 2020. D'un montant de 0,3 M€, elles sont essentiellement composées de la subvention d'équilibre versé au budget annexe transport (environ 250 k€).

SECTION D'INVESTISSEMENT

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2020 ?

Avant même la reprise des résultats du compte administratif 2019, la Ville de Talence peut compter sur d'importantes ressources propres, lui permettant d'assurer en 2020 :

- Le financement d'un programme d'investissement ambitieux, avec une attention particulière pour le patrimoine bâti et végétal,
- La poursuite du budget participatif,
- L'autofinancement de l'ensemble de ses investissements (puisque l'emprunt affiché au projet de budget primitif 2020 sera annulé au moment de la reprise des résultats du compte administratif 2019),
- L'accélération du désendettement (d'un peu plus de 5 M€).

c. Dépenses d'investissement – La Ville se donne les moyens de poursuivre son programme d'investissement tout en se désendettant

Au budget primitif 2020, il est prévu d'inscrire près de 19 M€ à la section d'investissement :

	BP 2019	PROJET BP 2020
Dépenses d'investissement	20,4 M€	18,9 M€
dont remboursement d'emprunt	2,3 M€	5,2 M€
dont dépôts et cautionnements reçus	0,0 M€	0,0 M€
dont refinancement de dette	0,0 M€	0,0 M€
dont neutralisation ACI	0,7 M€	0,6 M€
dont autres dépenses	0,0 M€	0,0 M€
dont acquisitions foncières	0,0 M€	0,0 M€
dont dépenses d'équipement	8,7 M€	13,1 M€
dont dépenses reportées sur les budgets suivants*	8,7 M€	0,0 M€
dont dépenses imprévues	0,0 M€	0,0 M€

* Ecole Lapie, centre nautique,...

Le remboursement de la dette est plus important qu'en 2019, car la Ville de Talence fait le choix de rembourser par anticipation un emprunt de 3 M€ contracté en 2011 auprès de la Caisse d'Épargne (sans indemnité, soit un gain estimé à environ 185 k€). Avec le remboursement du capital de la dette restante (2,3 M€), les crédits inscrits au chapitre 16 seront au total de 5,2 M€.

Les crédits nécessaires à réalisation du programme d'investissement (indiqué précédemment) seront inscrits en dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23), pour **un montant de 13,1 M€**, avec notamment :

- Extension et réhabilitation du groupe scolaire Lapie : 1,5 M€
- Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps : 1 M€
- Travaux du stade Pierre Paul Bernard et construction d'un dojo : 0,55 M€
- Création de deux padel et couverture d'un terrain de tennis : 0,8 M€
- Création d'une Maison des Solidarités : 2 M€
- Modernisation de l'ensemble du parc d'éclairage public : 2,25 M€
- Travaux divers de voirie et d'éclairage public : 0,5 M€
- Attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole : 0,6 M€
- Acquisition de matériel : 0,6 M€
- Entretien du patrimoine municipal : 1,7 M€
- Budget participatif : 0,35 M€

Il importe de noter que ces crédits seront complétés des restes à réaliser 2019, constatés au moment du vote du compte administratif (estimés à environ 6,5 M€).

d. Recettes d'investissement – un emprunt d'équilibre en attendant la reprise des résultats du compte administratif 2019

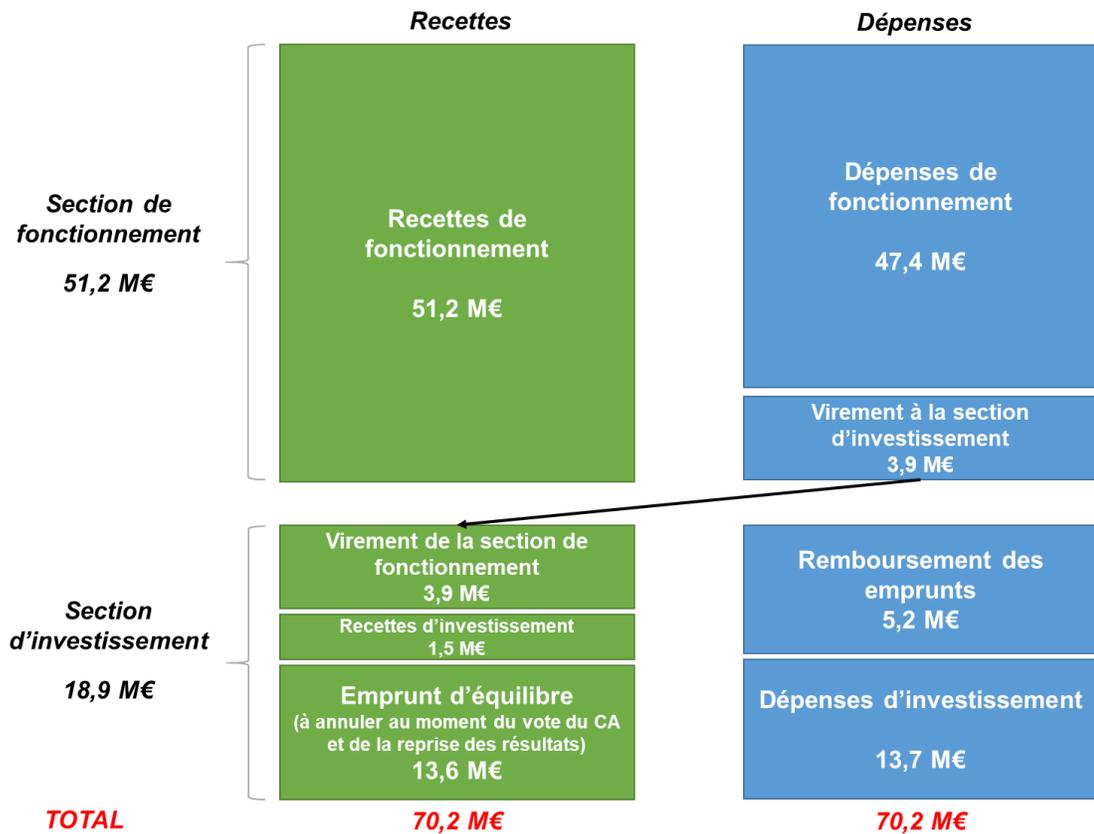
Pour financer ces dépenses d'investissement, la Ville de Talence peut compter en 2020 sur d'importantes ressources propres :

- L'épargne de la section de fonctionnement : 3,9 M€ (dotation aux amortissements de 1,4 M€ + virement de la section de fonctionnement de 2,4 M€)
- Les subventions : 0,7 M€
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement : 0,8 M€

	BP 2019	PROJET BP 2020
Recettes d'investissement	28,0 M€	18,9 M€
dont dotation aux amortissements et autres opérations d'ordre	1,2 M€	1,4 M€
dont virement de la section de fonctionnement	7,6 M€	2,4 M€
dont dépôts et cautionnements reçus	0,0 M€	0,0 M€
dont subventions	0,6 M€	0,7 M€
dont FCTVA et taxe d'aménagement	0,8 M€	0,8 M€
dont produits des cessions d'immobilisation	10,2 M€	0,0 M€
dont autres	0,0 M€	0,0 M€
dont emprunt	0,0 M€	13,6 M€
dont excédent de fonctionnement capitalisé	7,6 M€	0,0 M€

Dans un premier temps, pour assurer l'équilibre du budget primitif 2020, un emprunt de 13,6 M€ sera inscrit. **Ce dernier sera ensuite annulé au moment où seront repris les résultats du compte administratif 2019.** A titre indicatif, entre les sections de fonctionnement et d'investissement, l'excédent global est estimé à près de 22 M€.

e. Synthèse du projet de budget primitif 2020



EN CONCLUSION :

Ce projet de budget primitif 2020 respecte à la fois les impératifs de gestion que se donnent la Ville...

- Stabilité des dépenses de fonctionnement,
- Amélioration des soldes d'épargne,
- Accélération du désendettement,

... tout en répondant aux attentes des Talençais :

- Pas de hausse d'impôt,
- Poursuite des grands projets d'investissement,
- Maintien d'un service public de proximité et de qualité,
- Renouvellement du soutien financier aux associations et au CCAS.

Telles peuvent être énoncées et résumées les principales orientations qui seront données au budget primitif 2020. »